



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

prestations en nature

Question écrite n° 53197

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales sur la situation des Français et les Françaises qui sont aujourd'hui toutes et tous confrontés, de près ou de loin, à la question du grand-âge et du handicap. Ils attendent aujourd'hui qu'on leur garantisse une prise en charge de qualité, un remboursement des soins médicaux à la hauteur du handicap et de leurs revenus, et un statut pour les aidants familiaux. La situation des familles, dont un des membres est atteint de la maladie d'Alzheimer, est à ce titre extrêmement difficile, par manque de place dans les structures dédiées et par l'insuffisance de la prise en charge de certains soins, pourtant prescrits car indispensables. Ainsi, de façon très concrète, dans le cas d'espèce suivant où le patient est atteint de la maladie d'Alzheimer avec une activité motrice très faible, les pommades telles que le bepanthen prescrit pour les escarres, qui sont de véritables médicaments, bien au-delà du simple confort, ne sont pas remboursées. Leur coût mensuel est très élevé : 50 euros par mois pour 5 tubes. Cela impacte lourdement le budget des familles auquel vient s'ajouter la contribution pour frais d'hébergement en EHPAD de 1 800 euros. Pour le conjoint ayant une faible retraite, la non-prise en charge du bepanthen rend sa situation financière précaire. Des pommades génériques de remplacement existent néanmoins, dont le coût pour les comptes de l'assurance maladie serait faible. Aussi, il lui demande sa position sur ce dossier et les réponses qu'elle entend apporter à la demande de nombreuses familles quant au remboursement de ce type de soins.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53197

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Affaires sociales

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 avril 2014](#), page 3124

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)